



Déclaration préalable de la FSU Vaucluse – CDEN du 22 avril 2015

La rentrée scolaire 2015, à l'échelle de notre département comme à l'échelle nationale, se prépare dans le contexte d'une politique d'austérité, qui atteint aussi l'Education Nationale. Globalement les moyens suffisent à peine à couvrir une diminution de service des enseignants stagiaires et les hausses de nombres d'élèves. Ils ne permettent aucune amélioration du service public d'Education.

L'austérité est aussi salariale, pour les personnels de l'EN, comme pour l'ensemble de la fonction publique, victime d'une politique de gel du point d'indice. La dévalorisation salariale est d'ailleurs un facteur essentiel de la crise de recrutement que connaît l'EN.

1. L'Education prioritaire

L'absence d'amélioration globale du système éducatif concerne même la « refondation » de l'éducation prioritaire et de sa carte, dossier pourtant claironné comme particulièrement essentiel par le gouvernement.

Les contraintes budgétaires, la logique de redéploiement l'ont emporté. Car, si des incohérences vont être réparées par l'intégration, légitime, de nouvelles écoles ou collèges en EP, c'est au détriment d'autres écoles ou collèges, sortis de l'EP malgré un contexte social difficile, ou classés en REP alors qu'un classement en REP+ semblait incontournable.

La FSU Vaucluse s'est fortement mobilisée aux côtés des personnels concernés, pour dénoncer ces situations, dans les collèges et les écoles des bassins de Sorgues et de Bollène notamment. Rappelons par exemple, la formidable mobilisation des collèges de Bollène et des écoles de leurs bassins, ayant associé enseignants, personnels territoriaux et parents, en particulier lors de la grève et de la manifestation du 12 février dernier.

Les mobilisations des personnels, dans des situations si manifestement difficiles, ont abouti à leur intégration dans un échelon rectoral « d'éducation accompagnée » pour « édulcorer » leur absence de classement dans les catégories REP et REP+. Ces mesures académiques incertaines ne peuvent remplacer la reconnaissance pérenne des difficultés sociales que procurent les labels REP et REP+. Elles ne garantissent pas l'avenir des écoles et des collèges concernés.

Pour autant, la FSU vaucluse veillera à ce que toutes les écoles et tous les collèges, sortant de l'EP ou n'étant pas classés REP+ alors que cela serait nécessaire, bénéficient bien de moyens supplémentaires pendant les 4 ans à venir, échéance de révision de la carte de l'EP.

2. Les conditions de rentrée dans les collèges

Les suppressions de postes ont même repris dans les collèges : après la perte de 18 postes l'an dernier, 5 ETP en moins sont prévus pour la rentrée 2015.

Le nombre de catégories, servant à allouer les moyens selon les contextes sociaux des collèges, a diminué de 5 à 3, dans le but de diminuer globalement les moyens. La nouvelle catégorie 3 (soit tous les collèges classés en EP ou anciennement classés en EP), dont les seuils d'effectifs par classe sont les plus élevés, a été gonflée, regroupant des établissements dont les populations scolaires sont très différents.

Ainsi, les établissements de l'ancienne catégorie 3, qui ne sont pas entrés dans la nouvelle carte de l'EP, sont particulièrement touchés et voient diminuer systématiquement leur H/E (dotation horaire par rapport au nombre d'élèves).

Ainsi, plus de la moitié des collèges du Vaucluse (24 sur 41, en catégorie 3) devront donc fonctionner

avec des seuils de 28 élèves en 6ème et 30 élèves sur les autres niveaux. On sait pourtant que la diminution du nombre d'élèves par classe est une condition essentielle de l'amélioration des conditions d'apprentissage.

A ce contexte austéritaire s'ajoute un projet de réforme des collèges, qui ne répond en rien aux difficultés scolaires et aux besoins des équipes, qui menace d'accroître encore les inégalités entre établissements, au nom de l'autonomie, et de supprimer encore des moyens (suppression des classes bilingues, des classes européennes, des langues anciennes et régionales en tant que disciplines). Critiqué de toutes parts, tout nous indique surtout que ce projet est massivement rejeté par les personnels.

3. Problèmes d'accès aux installations sportives pour les cours d'EPS

Nous voulons revenir, pour l'information de tous, sur le problème, pour les cours d'EPS, de l'utilisation des installations sportives, relevant des communes, depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cela concerne essentiellement le cas d'Avignon.

Des avancées ont pu être obtenues par le SNEP-FSU, en terme de dialogue entre les professeurs d'EPS et la Mairie : mise en place de réunions entre écoles, mairies de quartier et coordonnateurs EPS en mai-juin, amélioration de la transparence sur les plannings des différentes structures sportives.

Mais des problèmes d'information et d'organisation demeurent pour les professeurs d'EPS : ils ne savent pas vraiment quelles écoles doivent venir, avec combien d'enfants, sur combien de temps. Les plannings ne sont pas transmis au bon moment ou ne reflètent pas la réalité.

En outre, la Mairie veut toujours donner la priorité aux écoles primaires, au détriment des élèves du second degré, malgré des données incontournables : le besoin absolu d'installations pour des classes à examen, le fait de se retrouver, en EPS, avec des élèves sans installation (alors que les élèves du 1er degré ont au moins toujours une salle de classe à leur disposition).

Les situations sont particulièrement problématiques dans le cas des collèges Viala et Vernet.

Va s'ajouter aussi l'an prochain, le cas du lycée Mistral, dont le gymnase sera en réfection et qui devra aussi avoir accès à d'autres installations sportives.

4. Ingérence du Maire de Camaret dans le domaine pédagogique

Le maire d'extrême droite de Camaret, nouvellement élu, a publié dans le bulletin municipal de la commune, du printemps 2015, la lettre qu'il a adressé à M. le Directeur Académique le 17 décembre 2014, au sujet de cours d'ELCO.

Après avoir demandé un estimation du nombre d'élèves susceptibles d'y participer, il y écrit : « Sur le fond, s'il s'agit d'élèves en grande difficulté scolaire dont les familles peinent elles-mêmes à maîtriser notre langue, j'estime qu'il serait plus judicieux de renforcer l'apprentissage du français plutôt que leur dispenser des cours de langue maternelle qui les éloignent encore un peu plus d'une perspective d'intégration ».

Ce passage, rendu public, relève du procès d'intention et du préjugé, sur les élèves et les familles concernés et sur leur « intégration ». Il montre aussi l'ignorance du Maire sur ce qu'est l'ELCO, dispensé en dehors du temps scolaire mais contrôlé par l'Administration de l'EN, conçu aussi pour aider les élèves, en maîtrisant mieux une langue d'origine, à mieux la traduire et à mieux maîtriser le français. En outre de son manque de pertinence, ce passage révèle enfin une ingérence manifeste du Maire de Camaret dans des questions pédagogiques, qui ne sont pas de sa compétence, qui relèvent des services de l'Education nationale.

C'est pourquoi, face à une interpellation publique, nuisant à la sérénité du fonctionnement d'un service public de l'Etat, instrumentalisant le sujet de l'ELCO à des fins idéologiques, nous demandons à M. le Directeur Académique d'apporter au Maire de Camaret une réponse publique.

5. Assises de l'Ecole et de ses partenaires : une mise à l'écart des représentants des personnels ?

Voulues par le gouvernement à la suite des attentats de janvier dernier, des « assises de l'Ecole et de ses partenaires pour les valeurs de la République » doivent se tenir sur l'ensemble du territoire. Ecole dont, selon les termes de l'instruction ministérielle (du 9 février dernier) « le rôle et la place dans la République sont inséparables de sa capacité à faire vivre et à transmettre la laïcité ».

Des réunions en soirée ont ainsi eu lieu dans quelques établissements du Vaucluse, à un niveau « infradépartemental ».

Hier soir, pour le niveau départemental, des Assises étaient organisées par M. le Préfet et M. le Directeur Académique. Sans que l'on sache comment les participants, sans préjuger en rien de leur qualité, avaient été choisis et sur quelles bases de représentativité.

La FSU Vaucluse déplore le fait que cette réflexion ne prévoit pas explicitement au niveau national, une représentation des personnels de l'EN, incluant notamment les organisations syndicales. Elle déplore également le fait qu'au niveau du département, les représentants syndicaux des personnels, dont la représentativité se fonde sur des élections, ont été exclus de ces « assises ».

Selon le ministère les assises départementales doivent se faire avec « la communauté éducative, les parents d'élèves, les élèves, les élus locaux, des représentants des services départementaux de l'État, les sections départementales des associations complémentaires de l'école et des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, les acteurs économiques départementaux. »

L'interprétation de ce qu'est la représentation de la « communauté éducative » est donc aux mains de l'Administration, non des acteurs eux-mêmes et non des agents du service public. On se demande en outre en quoi des « acteurs économiques », en tant que tels, seraient légitimes pour débattre des valeurs de la république et de la laïcité à l'Ecole. Cela est même le contraire de l'esprit de laïcité, en terme de distinction et de séparation de ce qui relève de la sphère privée et de la sphère publique.

Ainsi, réalisées en quelques heures, selon des modalités relevant du bon vouloir de l'Administration et non de règles institutionnelles transparentes, ces assises ne permettront pas de développer une analyse, un débat et des propositions sérieuses et légitimes sur le sujet soulevé.

Il est alors difficile de voir là autre chose qu'un objet de communication politique, qu'une instrumentalisation de l'Ecole par le gouvernement.

Concernant les valeurs de la République et leur transmission par l'Ecole, il y aurait pourtant des vraies questions à mettre en débat.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » (art. 1^{er} de la Constitution). Que devient l'indivisibilité face au développement des inégalités territoriales et dans le cadre d'une décentralisation incontrôlée ? Que devient la laïcité quand elle est en permanence instrumentalisée à des fins électorales, pour stigmatiser l'islam et hors des fondements qui la définissent ? Que devient la démocratie quand les alternances politiques conduisent pour l'essentiel aux mêmes politiques, libérales et orthodoxes sur le plan économique ? Que devient alors la république sociale quand les régressions sociales s'accroissent, quand domine une politique d'austérité ?

6. Carte scolaire du 1er degré

A la rentrée 2015 va entrer en application la refondation de l'éducation prioritaire et quelques mesures pour l'amélioration des conditions de travail de certaines directions d'école. Ces nouvelles mesures, même si elles sont largement insuffisantes, nécessitent des emplois supplémentaires tout comme en nécessitent l'absorption de la hausse démographique sur l'ensemble du département et le rattrapage d'un manque d'enseignants pour assurer plusieurs missions d'enseignement au bénéfice des élèves.

Avec 25 postes d'enseignants attribués au Vaucluse pour organiser la rentrée scolaire 2015, les moyens seront largement en-deçà des besoins et nous déplorons avec amertume, encore une fois, que les services départementaux de l'Education Nationale ne puissent pas répondre aux besoins des écoles et des élèves à la rentrée prochaine.

Le projet de carte scolaire pour la rentrée 2015 présenté à ce CDEN est la preuve manifeste du déficit de postes d'enseignants dont souffre notre département.

La dotation en enseignants du 1^{er} degré en Vaucluse ne permettra pas de répondre aux nécessités d'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des enseignants.

- aucune création de poste de titulaire remplaçant n'est prévue pour la rentrée 2015, alors que le nombre de non remplacement des maîtres absents est récurrent sur toute l'année scolaire.
- aucune augmentation du nombre d'ETP n'est engagée dans les formations ASH, alors qu'il y a des candidats volontaires pour partir en stages spécialisés. Des RASED ne seront donc pas complets et ce seront toujours des élèves en difficultés scolaires non accompagnés, ce seront des enseignants laissés sans soutien pour des élèves qui n'arrivent pas à apprendre.
- aucune création d'UPE2A n'est annoncée alors que l'administration dit avoir conscience des nécessités de répondre aux arrivées importantes d'élèves allophones depuis plusieurs années.
- pour la mise en place des mesures de décharge de classe en REP+, l'administration montre qu'elle n'est pas en capacité de créer les 16 postes de remplaçants nécessaires pour répondre aux directives ministérielles.
- seulement une ouverture de poste de « maître de plus que de classes » s'effectuerait à la rentrée. Avec 15 postes sur tout le département, l'ambition du ministère de doter à minima les 32 écoles REP+ d'un maître supplémentaire est loin d'être atteinte.
- aucune ouverture de classe maternelle pour les élèves de moins de 3 ans en éducation prioritaire n'est décidée.
- pour l'accompagnement de la scolarité des élèves handicapés et de leurs familles, une nouvelle organisation des secteurs des référents de scolarité va se faire à moyens constants, alors que de nouvelles ouvertures de postes seraient nécessaires.

Alors que la démographie augmente cette année comme les années précédentes, des écoles continueront à avoir des effectifs par classe chargés faute d'ouverture, des maintiens de classe ne pourront avoir lieu. On observe même, alors que des écoles dépassent les seuils d'élèves arrêtés et appliqués pour décider des ouvertures et des fermetures de classes, que le directeur académique ne prononce pas l'ouverture ou le maintien de la classe pourtant nécessaire. Ce ne sera pas sans conséquences sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Il est impératif de faire prendre conscience au gouvernement de l'insuffisance des moyens attribués au Vaucluse et d'en réclamer l'augmentation. La FSU s'y applique par sa représentation nationale.

Nous demandons, de leur côté, à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Académique de faire également connaître au ministère les difficultés rencontrées par le département de Vaucluse pour organiser la rentrée scolaire prochaine.

Autre point figurant dans le projet de carte scolaire et que nous souhaitons aborder devant les membres du CDEN et tout particulièrement des élus locaux, la question des fusions d'écoles.

Lors des CTSD réunis le 7 puis le 16 avril derniers, nous avons demandé le respect, pour l'examen d'éventuelles fusions d'écoles, des règles départementales élaborées sur les directives du directeur de la DESCO depuis mars 2003. Règles écrites qui ont toujours été appliquées par les directeurs académiques successifs et dont une éventuelle remise en cause n'a jamais été présentée et débattue en CTSD.

Les projets de fusions concernant des écoles de Mazan et Pertuis ne remplissent pas la première de ces

règles qui veut qu'un des postes de direction soit nécessairement vacant sur une des deux écoles dont il est envisagé la fusion pour qu'elle se fasse. En effet, tous les postes de direction sont aujourd'hui occupés par des titulaires.

Devant ce constat, l'ensemble des délégués du personnel, avec l'appui des enseignants du département, ont demandé en comité technique spécial départemental qu'aucune fusion d'écoles ne soit arrêtée puisqu'elle chasserait un directeur à titre définitif sur une des deux écoles. Pour garantir l'égalité de traitement des directeurs d'écoles en poste et afin de ne pas créer de tensions entre les directeurs et entre les écoles, de ne pas faire suspecter des nominations par passe-droits.

La prise en compte de l'avis du comité technique spécial départemental est une des autres règles départementales fixées à partir des directives de la DESCO tout comme celles de la prise en compte des positions des conseils de maîtres et des conseils d'écoles.

Il est donc constaté, pour les projets de fusion d'écoles de Mazan ou de Pertuis,

- que toutes les directions d'écoles sont occupées à titre définitif,
- que les conseils des maîtres et les conseils d'écoles concernés par les fusions ne se sont pas prononcés unanimement en faveur des fusions,
- que le CTSD a émis un avis contre ces fusions.

Pour ces trois raisons d'abord, la décision finale du directeur académique de maintenir ces projets n'est pas concevable. Elle est pour la FSU un nouvel exemple du non respect de l'expression des personnels dans le cadre du dialogue social mené dans les comités élus entre les représentants du personnel et l'administration départementale.

Il est fait référence ici à l'appui que les enseignants ont exprimé à leurs délégués du personnel par leur signature d'une pétition. Cette pétition les appelait à prendre position contre les fusions d'écoles annoncées mais également contre la décision de profiler des postes de direction au mouvement. La FSU réaffirme son opposition aux décisions du Directeur Académique de sortir les directions des écoles Jaurès à Sorgues et Jouve à Carpentras du mode d'affectation des personnels au barème selon les règles communes du mouvement départemental.

Le dernier sujet sur lequel veulent intervenir les délégués de la FSU est la question des rythmes scolaires.

Comme pour tous les autres points à l'ordre du jour, la FSU fait le constat qu'aucun document sur le dossier des rythmes n'a été communiqué aux membres du CDEN dans le délai légal de 8 jours.

Alors que l'organisation des rythmes scolaires selon le décret Hamon a un caractère expérimental que le recteur de l'académie a fixé à un renouvellement annuel, quel bilan l'administration a-t-elle à présenter au CDEN ? Existe-t-il ?

L'administration voudrait-elle faire l'impasse sur ce sujet qui relève pourtant bien de la préparation de la rentrée scolaire ? Une consultation a pourtant bel et bien été lancée au plan départemental.

Consultation dont la FSU se voit malheureusement obligée de dénoncer les pratiques d'organisation par les services départementaux de l'Education Nationale.

Alors que les conseils d'écoles ont l'obligation de se prononcer formellement par un vote pour ou contre la poursuite de l'expérimentation, les présidents des conseils d'écoles (c'est-à-dire les directrices et directeurs d'écoles) n'ont jamais reçu ni d'information ni de directives de la part de leur hiérarchie sur la nécessité de mener la réflexion et de mettre à l'ordre du jour du second conseil d'école de l'année scolaire la question des rythmes.

Seules les municipalités, dès janvier, ont été informées par l'administration départementale de leur obligation de présenter un bilan de l'expérimentation et de faire connaître leur volonté de la poursuivre ou non en 2015/2016.

Conséquence, faute d'information en amont par leur hiérarchie, des consultations des parents ont du être mise en place dans l'urgence sans que puisse avoir lieu de réels débats. Des conseils d'école

extraordinaires ont du être convoqués à seulement quelques semaines voire quelques jours des précédents. Ces situations ont entraîné un alourdissement inacceptable de la charge de travail de tous, et en premier lieu des directrices et directeurs d'école.

Il est regrettable de constater que les consultations des parents et des enseignants se sont déroulées correctement lorsque les municipalités ont pris l'initiative d'avertir les directrices et directeurs d'écoles de la nécessité de voter en conseil d'école.

Faut-il voir dans ces pratiques le glissement d'une responsabilité d'Etat vers les collectivités locales ? La FSU Vaucluse y est fermement opposée. Elle maintient sa demande d'abrogation du décret Peillon et l'écriture d'un nouveau décret sur les rythmes qui maintienne un cadre national de l'organisation des temps scolaires sous la responsabilité de l'Etat.

La FSU demande que le CDEN soit règlementairement informé des évolutions des rythmes scolaires qui surviendront à la rentrée 2015. Avec la présentation d'un bilan clair et précis à ses membres.